

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine - Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* -
4 n° ICC-01/05-01/08
5 Procès
6 Juge Sylvia Steiner, Président - Juge Joyce Aluoch - Juge Kuniko Ozaki
7 Vendredi 4 novembre 2011
8 Audience publique
9 (*L'audience publique est ouverte à 14 h 02*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale « s'est ouvert ».
12 *Please be seated.*
13 M. LE GREFFIER (interprétation) : Bonjour, Mesdames les juges. Bonjour à tous. Nous
14 sommes en audience publique.
15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour à vous.
16 Monsieur le greffier, veuillez, s'il vous plaît, citer l'affaire.
17 M. LE GREFFIER (interprétation) : Il s'agit de l'affaire... situation en République
18 centrafricaine, en l'affaire *L'Accusation c. Jean-Pierre Bemba Gombo*. Référence de l'affaire :
19 ICC-01/05-01/08.
20 Je vous souhaite une bonne après-midi.
21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Très bien.
22 Bonjour à tout le monde.
23 Bonjour à l'équipe de l'Accusation. Je vois qu'il y a de nouveaux visages. Pourriez-vous,
24 s'il vous plaît, vous présenter ?
25 M^{me} SCHMIDT (interprétation) : Je vous remercie, Madame le Président. Je suis ici avec
26 Petra Kneuer, premier substitut du Procureur, Éric Iverson substitut du Procureur,
27 Sylvie Wakchom, notre juriste, et Sylvie Vidinha, qui est notre commis aux affaires, et je
28 suis Bärbel Schmidt, adjoint du Procureur.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Très bien.

2 Je dis bonjour aussi à Maître Zarambaud et à Maître Douzima.

3 Je dis bonjour à l'équipe de la Défense et à Monsieur Jean-Pierre Bemba Gombo.

4 Je souhaite aussi la bienvenue à nos interprètes et à nos sténotypistes.

5 Et nous allons commencer le témoignage du témoin n° 0031, aujourd'hui.

6 Je demande maintenant à notre huissière de bien vouloir faire rentrer le témoin dans le
7 prétoire.

8 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

9 TÉMOIN CAR-OTP-PPPP-0031

10 *(Le témoin s'exprimera en français)*

11 Bon après-midi, Monsieur le témoin.

12 LE TÉMOIN : Bon après-midi, Madame la juge.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Vous êtes le bienvenu en cette
14 Cour, et vous êtes venu ici pour témoigner dans cette affaire.

15 Avant que ne commence votre déposition, Monsieur le témoin, je vais vous demander
16 de faire serment. Et pour ce faire, vous allez lire les mots du serment qui se trouve juste
17 devant vous, les lire à haute voix.

18 LE TÉMOIN : « Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la vérité, rien que
19 la vérité. Je le jure. »

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie, Monsieur le
21 témoin.

22 Vous avez maintenant prêté serment. Puis-je maintenant... Vous confirmez que vous
23 comprenez bien ce serment et ce qu'il signifie ?

24 LE TÉMOIN : Je comprends très bien.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Comprenez-vous bien qu'il
26 signifie que vous devez répondre aux questions qui vous seront posées de façon
27 véridique et précise ?

28 LE TÉMOIN : Je le comprends très bien.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, on vous a
2 peut-être informé qu'aucune mesure de protection ne vous « ont » été accordées en tant
3 que témoin en l'espèce. En effet, des mesures de protection n'ont simplement pas été
4 demandées pour vous. Ceci signifie que vous allez donc témoigner en audience
5 publique.

6 Alors, certes, vous allez témoigner en audience publique, et donc votre identité sera
7 connue du public, mais je tiens quand même à vous rappeler que parfois... qu'il y a des
8 victimes ou des témoins, d'autres personnes qui peuvent être liées à cette affaire et... et
9 dont l'identité n'est pas connue du public. Donc, je vous demande d'être extrêmement
10 prudent lorsque vous mentionnerez des noms, le nom de personnes qui seraient
11 éventuellement vulnérables au vu de cette affaire.

12 Le cas échéant, si dans une de vos réponses vous devez mentionner le nom de
13 personnes qui seraient éventuellement vulnérables, vous n'avez qu'à nous le faire
14 savoir, et dans ce cas-là, nous passerons à huis clos partiel.

15 Lorsque nous sommes à huis clos partiel, vous pourrez parler beaucoup plus librement.
16 En effet, tout ce qui est dit dans ce prétoire reste dans ce prétoire et n'est pas entendu à
17 l'extérieur.

18 Autre chose, Monsieur le témoin : nous parlons des langues différentes et nous devons
19 donc avoir recours à des services d'interprétation afin de pouvoir nous comprendre. Et
20 à cause de l'interprétation, il faut absolument que vous parliez un peu plus lentement
21 que d'habitude afin de permettre aux interprètes de faire leur travail correctement.

22 Monsieur le témoin, il faut aussi que, lorsque quelqu'un vous pose une question, vous
23 attendiez à peu près cinq secondes avant de répondre. Ces cinq secondes permettent
24 aux sténotypistes de bien saisir toute la question qui a été posée. Nous appelons ça,
25 dans le temps, la règle d'or, la règle des cinq secondes. Donc, dès qu'une question vous
26 a été posée, vous attendez cinq secondes avant de commencer à répondre. Cela vous
27 va ?

28 LE TÉMOIN : Parfaitement, Madame la juge.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Vous auriez dû attendre cinq
2 secondes.

3 Monsieur le témoin, vous savez, parfois, il... il est difficile de parler lentement, ça paraît
4 très peu naturel. Et je suis certaine que vous allez vous remettre à parler très vite. Mais
5 dans ce cas-là, il faudra que je vous interrompe et que je vous demande de ralentir le
6 débit de vos paroles. Alors, ne vous sentez pas insulté ou vexé ; c'est uniquement pour
7 que les débats se passent correctement, et cela ne doit absolument pas vous empêcher
8 de parler librement.

9 Avez-vous quoi que ce soit à dire à propos de ces petites consignes préliminaires,
10 Monsieur le témoin ?

11 LE TÉMOIN : J'ai toujours l'habitude de parler très vite, mais je ferai de mon mieux
12 pour aller tout doucement, pour la compréhension de ce que j'ai à dire. Je vous
13 remercie.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie, Monsieur le
15 témoin. Cela permettra à nos interprètes de faire leur travail.

16 Donc, Monsieur le témoin, j'ai quelques questions à vous poser.

17 Avez-vous pu relire les... le ou les... la ou les déclarations que vous avez faites auprès de
18 la Cour ?

19 LE TÉMOIN : Oui, Madame le juge. C'est depuis hier matin que je me suis mis à lire ma
20 déposition. Je l'ai finie à midi.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, lorsque vous
22 avez fait ce... cette ou ces déclarations, les avez-vous « faits »... les avez-vous faites de
23 façon volontaire ?

24 LE TÉMOIN : Oui, Madame, je l'ai faite de façon volontaire.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Les informations que vous avez
26 données et qui se trouvent dans votre déclaration... vos déclarations sont-elles
27 véridiques et précises ? En tout cas, correspondent-elles exactement à ce que vous
28 savez ?

1 LE TÉMOIN : Affirmatif, Madame, mais je me suis rendu compte qu'il y a quelques
2 erreurs, beaucoup plus en ce qui concerne les dates. Donc, je l'avais fait quand j'étais à
3 l'école, à l'école de guerre, et c'était en... en pleine période d'examen, donc je n'avais pas
4 l'idée sur les dates. Donc, je me suis rendu compte qu'il y avait des dates qui n'étaient
5 pas correctes. Et ça, je... j'en prends acte.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Très bien, mais je suis certaine
7 que les différents conseils, soit de l'Accusation soit de la Défense, vous permettront
8 d'apporter ces corrections — toutes les corrections qui, selon vous, sont nécessaires.
9 Maintenant, Monsieur le témoin, au cas où les parties ou au cas où les... la Cour aurait
10 l'intention de verser au dossier de cette affaire votre... vos déclarations comme éléments
11 de preuve en l'espèce, y verrez-vous une objection quelconque ?

12 LE TÉMOIN : Pas d'objection.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie, Monsieur le
14 témoin.

15 Comme on vous l'a déjà dit lors du processus de familiarisation, vous devrez d'abord
16 répondre aux questions de l'Accusation, puis aux questions des représentants légaux
17 des victimes et, enfin, aux questions de la Défense.

18 Aujourd'hui nous allons commencer l'interrogatoire de l'Accusation. Donc, Madame
19 Schmidt, vous avez la parole.

20 QUESTIONS DU PROCUREUR

21 PAR M^{me} SCHMIDT (interprétation) : Je vous remercie, Madame le Président.

22 Q. Bonjour, Monsieur.

23 LE TÉMOIN :

24 R. Bon après-midi.

25 Q. Nous nous sommes rencontrés mercredi mais je vais me présenter à nouveau,
26 rapidement.

27 Je m'appelle Barbel Schmidt et je représente le Bureau du Procureur, et c'est moi qui
28 vous poserai des questions aujourd'hui.

1 M^{me} le Président vous a déjà donné des consignes sur l'interprétation dont nous
2 disposons dans ce prétoire. Don,c, je vous demande de parler lentement, de façon
3 précise, ne parler que dans le micro et d'essayer, dans la mesure du possible, de
4 respecter cette règle d'or — la fameuse règle des cinq secondes.

5 Si à un moment ou à un autre vous ne comprenez pas bien ma question, faites-le-moi
6 savoir ; je la reformulerai, et je la rendrai plus Claire.

7 Si vous voulez que je répète une question, n'hésitez pas à me le demander. Et surtout
8 prenez votre temps avant de répondre, afin que vos réponses soient utiles pour les juges
9 et qu'elles représentent exactement ce que vous savez.

10 Ensuite, au cours de votre déposition, je vais poser un grand nombre de questions à
11 propos de qui, quand, pourquoi, comment savez-vous, et cetera. Donc, je vous
12 demande d'être un peu patient avec ce type de questions et d'y répondre du mieux que
13 vous pouvez, car cela permettra vraiment à Mmes les juges de jauger votre déposition.
14 Vous pouvez, bien sûr, aussi nous apporter des éclaircissements et... par rapport à votre
15 déclaration.

16 Veuillez, s'il vous plaît, écouter très précisément mes questions. Et lorsque vous
17 répondez, essayez d'être vraiment bref et concis et d'aller à l'essentiel. Ne vous sentez
18 pas vexé quand je vous demande... je vous recommande de procéder de la sorte, parce
19 que cela permettra juste à votre déposition d'être plus claire. Et sachez surtout que si
20 vous avez besoin d'une pause, à un moment ou à un autre, faites-le-nous savoir.

21 Vous êtes prêt à commencer l'interrogatoire. ?

22 R. Je suis prêt.

23 Q. Veuillez, s'il vous plaît, nous donner votre nom entier.

24 R. Je m'appelle Lengbe Thierry ; je suis colonel de l'armée centrafricaine.

25 Q. Où êtes-vous né ?

26 R. Je suis né à Bangui, en République centrafricaine.

27 Q. Quelle est votre date de naissance ?

28 R. Je suis né le 18 septembre 1965.

1 Q. Quelle est votre nationalité ?

2 R. Je suis centrafricain.

3 Q. Quel est votre état civil ? Êtes-vous...

4 R. (*Début de l'intervention inaudible : canal occupé*)... père de 10 enfants.

5 Q. Mais... où habitez-vous ? Et donnez-nous juste la ville, s'il vous plaît ; ne nous
6 donnez pas le quartier.

7 R. Je suis à Bangui.

8 Q. Vous parlez le français, mais quelles autres langues parlez-vous ?

9 R. Je parle le français ainsi que notre langue maternelle, le Sango. Je comprends un tout
10 petit peu l'anglais.

11 Q. Vous nous avez dit que vous êtes colonel de l'armée centrafricaine ; quel est le nom
12 exact de cette armée centrafricaine ?

13 R. Notre armée, c'est les Forces armées centrafricaines, communément appelées Faca —
14 Forces armées centrafricaines.

15 Q. Depuis combien de temps êtes-vous colonel au sein des Faca ?

16 R. Je suis colonel depuis avril 2007.

17 Q. Quelles sont vos fonctions et obligations à votre poste à l'heure actuelle ?

18 R. Depuis août de l'année dernière, j'ai été nommé directeur du centre de formation des
19 officiers.

20 Q. Où se trouve ce centre de formation des officiers ?

21 R. Ce centre se trouve à Bangui, au camp Kassaïe.

22 Q. Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails sur vos fonctions au sein de ce
23 poste ?

24 R. C'est une école de formation des officiers et des sous-officiers, parce qu'à l'époque
25 nos officiers sont formés ailleurs. Donc le chef de l'État actuel a créé cette école et
26 maintenant je suis à la tête de cette école il y a un an.

27 Q. Combien de personnes suivent l'instruction de cette école ?

28 R. C'est une scolarité, pour les officiers, qui dure deux ans. C'est de jeunes étudiants de

1 l'université, bac plus 2, qui font une scolarité de 2 ans et qui sortent lieutenants en
2 activité.

3 Et nous avons aussi des élèves sous-officiers qui suivent une formation de neuf ans et
4 qui sortent sergent dans l'armée.

5 Q. J'aimerais maintenant que nous revenions au début de votre carrière militaire.

6 À quel moment avez-vous rejoint les Faca ?

7 R. Je... je suis rentré très jeune à l'école des enfants de troupe. C'est une école, à l'époque,
8 qui est destinée à accueillir les jeunes dans les... dont leurs pères sont morts — des
9 enfants des militaires, des orphelins des militaires. C'est comme ça que je suis rentré à
10 l'école. Et j'ai ma scolarité jusqu'au bac. Je suis rentré... je me suis engagé dans l'armée
11 active le 1^{er} janvier 1987.

12 Q. Après avoir rejoint les rangs des Faca en 1987, quelle a été la... l'étape suivante de
13 votre carrière ?

14 R. J'ai été admis à suivre une école d'officiers à Thiès, au Sénégal, pour une durée de
15 deux ans. Ensuite, à la fin de ma scolarité, je suis rentré au pays.

16 Q. Lorsque vous êtes rentré au pays, qu'avez-vous fait ?

17 R. Je suis rentré commander à Bangui ; j'étais dans un régiment de parachutistes,
18 toujours à Bangui. Et de là-bas, je suis parti suivre une formation en application
19 infanterie à Montpellier en France.

20 Q. Avant d'aller à Montpellier et d'être... lorsque vous étiez commandant de
21 parachutistes, combien de soldats commandiez-vous ?

22 R. Comme dans toute... dans toute une armée normale, un chef de section commande
23 30 personnes ; une section ; c'est à 30. Donc, quand j'étais... quand j'étais rentré, je
24 commandais une section à 30.

25 Q. À quel moment êtes-vous revenu de France ?

26 R. J'étais parti à Montpellier en 92, j'ai fait un an ; je suis rentré en 93.

27 Q. Où êtes-vous rentré exactement ?

28 R. Je suis rentré à Bangui et j'ai... j'ai rejoint mon régiment.

1 Q. Donc, si j'ai bien compris, vous êtes rentré de Montpellier en 93. Qu'avez-vous fait
2 après cela ?

3 R. Après j'ai commandé au pays et je suis reparti encore en stage. Je suis reparti à
4 Montpellier... un fois de plus à Montpellier pour le stage de cours de capitaine.
5 Entre-temps, j'ai fait aussi un stage de moniteur parachutiste à Pau, en France, en 95.

6 Q. Pouvez-vous poursuivre votre carrière, nous dire un peu ce que vous avez fait par la
7 suite ?

8 R. Donc, comme je disais tantôt, pour le cours de capitaine, je l'ai fait en 97.

9 Au retour, j'ai commandé une compagnie d'infanterie-parachutisme toujours à Kasaïe,
10 et ensuite je suis reparti en stage pour l'école d'état-major au Cameroun.

11 Q. C'était en quelle année, Monsieur ?

12 R. L'école d'état-major, je l'ai fait en 2000 au Cameroun.

13 Q. Et combien de temps est-ce que cette formation a duré au Cameroun ?

14 R. Cette formation a duré six mois. Je suis parti au mois de décembre 2000, et je suis
15 rentré au mois de mai — si je ne me trompe pas — 2001.

16 Q. Quel était votre grade et votre poste... votre fonction lorsque vous êtes rentré en
17 mai 2001 ?

18 R. Quand je parlais d'abord au Cameroun, j'étais commandant. Je commandais le
19 bataillon de parachutisme à Bangui.

20 À mon retour du Cameroun, j'ai été envoyé à Bouar comme commandant de la base de
21 militaire de Bouar. C'est à 400 kilomètres de Bangui.

22 Q. Et à Bouar, combien de personnes étaient sous votre commandement ?

23 R. À Bouar, c'est... c'est un corps... le corps de l'armée, donc l'effectif, j'ai pas l'effectif en
24 tête. C'est quand même une garnison, donc à peu près 300 personnes.

25 Q. De quel corps s'agissait-il très exactement ?

26 R. Le centre d'instruction de Bouar... Bouar, c'est un centre d'instruction. Donc, ça forme
27 les militaires. Les jeunes recrues, quand ils rentrent dans l'armée, ils sont formés à
28 Bouar. Et c'est une garnison, il y a des militaires qui sont là-bas.

1 Q. Alors, si j'ai bien compris, vous formiez des soldats à Bouar ; et vous donniez quel
2 type de formation ?

3 R. Une formation normale, Madame, depuis l'indépendance à la création de notre
4 armée, ce centre existe, il y a des chefs qui sont passés. Nous formions... donc, c'est la
5 formation de base.

6 Q. Je vous remercie, Monsieur le témoin.

7 Combien de temps avez-vous passé à Bouar ?

8 R. Je ne suis pas resté longtemps à Bouar. Je suis resté un an. Et après, j'ai été nommé
9 assistant du sous-chef d'état-major de l'armée de terre.

10 Q. Et qui était le sous-chef d'état-major des forces terrestres à l'époque ?

11 R. À l'époque...

12 Je peux donner un nom ?

13 C'était le colonel Seregaza.

14 Q. Est-ce que vous vous souvenez de la date à laquelle vous êtes devenu adjoint du
15 colonel Seregaza ?

16 R. Tout à fait, Madame.

17 Je crois que c'était au mois d'août — si je ne me trompe pas —, août 2002.

18 Q. Et pendant combien de temps avez-vous occupé cette fonction d'adjoint du colonel
19 Seregaza?

20 R. Je l'ai occupée jusqu'en 2003.

21 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire à quel mois en 2003 ?

22 R. Je ne vais pas le dire parce qu'après je suis parti. Après les événements, le 22 octobre,
23 je suis parti au Cameroun pour rentrer en 2003.

24 Q. Quand êtes-vous parti pour le Cameroun ?

25 R. Je suis parti au Cameroun, au risque de me tromper, je crois que c'est le
26 25 novembre 2002.

27 Q. Quand êtes-vous rentré ?

28 R. Je suis rentré après la prise du pouvoir du président actuel, au mois de mai 2003.

1 Q. Alors, pour que les choses soient claires : quand est-ce que le président actuel a pris
2 ses fonctions ?

3 R. Le président actuel a pris ses fonctions le 15 mars 2003.

4 Q. Lorsque vous êtes rentré du Cameroun en mai 2003, quel poste avez-vous alors
5 occupé ?

6 R. Dès que je suis rentré, j'ai été nommé chargé de mission du chef d'état-major des
7 armées.

8 Q. Et qui était le chef d'état-major à l'époque ?

9 R. C'était le général Antoine Gambi.

10 Q. Pendant combien de temps avez-vous occupé ce poste ?

11 R. Je pense, je suis resté à ce poste durant un an, jusqu'en 2004.

12 Q. Et qui vous avait nommé chargé de mission ?

13 R. Toutes les nominations, c'est le chef de l'État qui signe un décret pour la nomination
14 des officiers.

15 Q. Est-ce que vous pouvez nous donner le nom du chef... d'État à l'époque ?

16 R. Comme je parle... disait tantôt, en 2003, c'est le président Bozizé qui était au pouvoir
17 en 2003.

18 Donc, ma nomination comme chargé de mission du chef d'état-major, le général Gambi,
19 c'est le général Bozizé qui a signé le décret.

20 Q. Après avoir été chargé de mission, quel a été votre poste suivant ?

21 R. J'ai été nommé commandant de la Garde présidentielle.

22 Q. Pourriez-vous nous expliquer ce qu'est la Garde présidentielle ?

23 R. C'est l'unité qui s'occupe de la protection du président de la République et des
24 institutions de la République.

25 Q. Et pendant combien de temps avez-vous occupé ce poste ?

26 R. J'ai occupé ce poste fin 2004, jusqu'à ce que je parte à l'école de guerre en France
27 en 2007.

28 Q. Ai-je bien compris : lorsque vous êtes rentré de l'académie militaire en France, vous

1 alors... vous avez alors occupé le poste que vous occupez actuellement ?

2 R. Non, Madame.

3 Je reprends, quand je suis rentré de France, c'est un nouveau poste que j'ai utilisé. Vous
4 ne m'avez pas encore demandé le poste ; vous m'avez demandé le poste que j'occupais
5 avant de venir à l'école de guerre. J'étais à la Garde présidentielle.

6 Mais, au retour, j'ai occupé un autre poste. Ce poste, c'est le centre de commandement
7 des opérations. On l'appelle le CCOP.

8 Q. Est-ce que vous vous souvenez quand vous avez pris vos fonctions au centre de
9 commandement opérationnel ?

10 R. Je l'ai occupé à mon retour de l'école de guerre, donc en... Je suis rentré au mois
11 d'août. Je l'ai... j'ai occupé ce poste au mois d'octobre.

12 Q. Monsieur le témoin, vous nous avez dit un peu plus tôt que vous étiez directeur de
13 l'école de formation des officiers.

14 Quand avez-vous pris vos fonctions à ce poste-ci ?

15 R. Je l'ai dit, de mon retour du CCOP... de France, en 2008, j'étais nommé au centre du
16 commandement des opérations, le CCOP.

17 Ensuite, j'ai été nommé... j'ai encore été nommé commandant la Garde présidentielle de
18 2009 à 2010.

19 Et de 2010 jusqu'aujourd'hui... août 2010 jusqu'aujourd'hui où je vous parle, je suis...
20 directeur de l'école de formation des officiers.

21 Q. Alors, je reviendrai sur cette question de façon plus détaillée plus tard.

22 Pour l'instant, est-ce que vous pouvez brièvement nous expliquer ce qu'est le CCOP ?

23 R. Merci, Madame.

24 Le CCOP, c'est le centre... le commandement des opérations. Au début, on l'appelle
25 CCOP, ou centre des opérations, ou poste de commandement. Ça dépend des
26 appellations. Donc, c'est un centre qui est... qui travaille... c'est un outil du chef d'état-
27 major des armées. C'est un centre où il y a des cellules, des grands responsables qui
28 travaillent dans ces cellules, et c'est sous la direction, sous le commandement du chef

1 d'état-major des armées.

2 Q. Est-ce que vous pouvez brièvement nous dire quelles sont les unités qui se trouvent
3 au CCOP ?

4 R. Oui, Madame.

5 Je l'ai dit, je crois, même dans ma déposition.

6 Notre armée avait connu des périodes de turbulences. Il n'y avait pas ce centre. Il y
7 avait juste un petit poste de commandement. Donc, ce poste, je le dis, c'est moi qui l'ai
8 mis en place en 2002, en octobre 2002.

9 Q. Vous avez dit... vous avez parlé des événements d'octobre 2002, et vous nous avez
10 dit que vous étiez alors adjoint du chef d'état-major à l'époque.

11 Est-ce que vous pouvez me dire... nous dire exactement quelles étaient vos
12 responsabilités en tant que chef d'état-major de l'armée de terre à l'époque ?

13 R. Merci.

14 Comme j'ai été nommé... j'étais nommé l'adjoint du sous-chef d'état-major de l'armée de
15 terre, il a été admis à suivre un stage en Chine.

16 Donc, le 22 octobre 2002, quand le président actuel a voulu prendre le pouvoir à Bangui,
17 c'est là où j'ai pris... j'ai pris la décision de mettre en place ce poste de commandement
18 opérationnel.

19 Q. Alors, je n'ai peut-être pas très bien compris, mais est-ce que vous pouvez expliquer
20 cette formation en Chine ?

21 R. C'est pas moi qui étais parti en Chine ; c'est mon chef, le colonel Seregaza. Comme
22 c'était lui, le chef... le sous-chef d'état-major de l'armée de terre, il était parti en Chine.

23 Je suis resté en 2002... en octobre 2002, je suis resté. Et c'est là où l'événement
24 du 22 octobre m'a trouvé à Bangui.

25 Et c'est l'instant même, le même jour où j'ai mis en place... le même jour de l'attaque, où
26 j'ai mis en place ce poste de commandement opérationnel pour coordonner toutes les
27 actions. Voilà ce que j'ai à dire, Madame.

28 Q. Merci, Monsieur le témoin.

1 Je voudrais maintenant parcourir étape par étape ce dont vous avez fait mention.
2 Vous avez parlé du 22 octobre et vous avez parlé de l'attaque qui s'est passée ce jour-là.
3 Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce qui s'est passé le 22 octobre ?
4 R. Merci.
5 C'était le 21 octobre. Au soir, j'ai été convoqué par le ministre délégué à la Défense
6 nationale, à son domicile, vers 23 heures. Je suis arrivé. J'ai trouvé sur place le général
7 chef d'état-major adjoint de l'armée.
8 Le ministre nous a demandé... m'a demandé personnellement de chercher à me rendre,
9 pour vérifier une situation, au niveau de l'île « de » Singes — c'est une petite île, on
10 l'appelle île « de » Singes ou île Bongossoa (*phon.*) — qui nous sépare avec la RD Congo
11 parce que, semblerait-il, il y avait quelques mutins, des anciens militaires de l'ancien
12 président Kolingba qui étaient sur cette île. Il fallait aller vérifier cette information.
13 Je suis parti sur l'île vers 3 heures du matin. Et le matin, très tôt, le général Mazi, qui est
14 le chef d'état-major adjoint, il m'a retrouvé, il a traversé, il m'a retrouvé aussi sur l'île. Je
15 lui ai fait part qu'on a fait le tour de l'île, il n'y avait personne.
16 Il est rentré. Je suis resté à patrouiller sur le fleuve.
17 Et c'est vers le coup de 9 heures, je reçois un coup de fil. J'étais sur un hors-bord. Je
18 reçois un coup de fil du ministre délégué qui me demande de rentrer immédiatement à
19 Bangui parce que nous sommes attaqués à partir du Tchad.
20 C'est comme ça que j'ai fait demi-tour, j'ai alerté les chefs de corps et je suis parti au
21 camp Béal pour suivre les ordres.
22 Q. Vous avez dit que le 21 au soir vous avez été convoqué par le ministre de la Défense.
23 Qui était ministre de la Défense à l'époque ?
24 R. C'était le général Sylvestre Yangongo.
25 Q. Comment savez-vous que c'était le 21 octobre ?
26 R. Parce que c'était la veille de l'attaque, c'était la nuit. Ça, on ne peut pas l'oublier.
27 J'avais traversé la nuit du 21 au 22, et je suis rentré le matin, le jour de l'attaque des
28 éléments du général Bozizé.

1 Q. Vous avez dit que vous aviez reçu un autre appel téléphonique à 9 heures du matin
2 du ministre délégué à la Défense ; c'est bien ça ?

3 Qui était le ministre délégué à la Défense ?

4 R. Le ministre délégué, c'est le général Yangongo.

5 Q. Donc, c'est la même personne qui vous avait envoyé dans l'île et puis qui vous a
6 demandé de revenir ?

7 R. Tout à fait, Madame.

8 Q. Vous avez dit que, le 22, les hommes de Bozizé ont attaqué.

9 À quelle heure ont-ils attaqué ?

10 R. Ils ont... ils ont quitté le Tchad. Ils ont quitté le Tchad, je ne sais pas quand, mais ils
11 sont rentrés dans Bangui l'après-midi. Vers 15 heures, ils étaient déjà dans Bangui.

12 Q. Et qu'est-ce que vous avez fait à ce moment-là ?

13 R. Comme je vous disais tantôt, j'assurais l'intérim du sous-chef d'état-major. Donc,
14 immédiatement, j'ai prévenu les chefs de corps. On a mis en place un dispositif de
15 sécurité, ce qui a permis... ce qui nous a permis d'arrêter la progression des... des
16 éléments rebelles du général Bozizé.

17 Donc, ce jour-là, c'est moi qui étais avec nos éléments. On était seuls. On a arrêté la
18 progression. Ils étaient à 400 mètres de la résidence du président Patassé. Donc, avec
19 nos éléments, nous avons arrêté leur progression.

20 Q. Qui vous avait donné l'ordre de mettre en place ce mécanisme de sécurité ?

21 R. Vous savez, quand... il y avait mon chef qui était là, le général Mazi — le général
22 Mazi.

23 Oui. Je suis tout de suite son adjoint direct, en ce moment, parce que je commandais...
24 comme j'assurais l'intérim du chef d'état-major de l'armée de terre, j'avais le gros de
25 l'effectif de l'armée de terre. Et donc, c'est avec ceux-la... c'est sous son instruction que
26 j'ai mis en place ce dispositif pour arrêter la progression des éléments du général
27 Bozizé. Et quelque temps après, pour sa sécurité, parce que le général était en... en
28 insécurité, le général Mazi qui était mon chef direct, il était... on m'avait appelé, général

1 Bombayake m'avait appelé le soir du même jour de l'attaque, il m'a appelé le soir pour
2 me dire que le général, pour sa sécurité, s'est rendu à l'ambassade de Chine. C'est
3 comme ça, j'étais parti pour le prendre et le ramener au camp Béal.

4 Il faut savoir aussi que sa villa se trouvait pratiquement là où étaient les éléments du
5 général Bozizé.

6 Q. Savez-vous combien d'éléments du général Bozizé se trouvaient là ?

7 R. Aucune idée mais ils étaient quand même un peu nombreux. Ils étaient... Je peux pas
8 donner le chiffre exact, Madame, mais quand on... le matin, quand je suis rentré, on
9 savait qu'il allait venir. J'avais envoyé une section pour leur barrer la route. Mais, nos
10 éléments n'ont pas pu, et le chef de cette section a été tué avec quelques éléments. Donc,
11 ils sont obligés de rebrousser chemin et revenir à Bangui. Ils étaient un peu nombreux.
12 Je peux pas donner un chiffre exact, Madame.

13 Q. Je ne suis pas une militaire : donc, vous pouvez déjà me dire combien de personnes
14 constituent un peloton ?

15 R. Une section de peloton comme on l'appelle, un peloton ou une section, c'est à 30 ; une
16 compagnie, c'est à 120 ou 150, ça dépend de l'armée ; un bataillon, c'est à 400, 500.

17 Q. Je vous remercie de ces renseignements.

18 Vous dites que la section n'a pas pu empêcher la progression des éléments de Bozizé ;
19 donc, que s'est-il passé après ?

20 R. Après, ils se sont rendus directement au palais... à la résidence — à la résidence —, ils
21 voulaient aller directement à la résidence du président Patassé. Mais, comme nos
22 éléments... le camp Beal se trouve au milieu, et nous étions là, on avait mis nos éléments
23 pour arrêter leur... leur progression. Donc, ils n'ont pas pu... ils n'ont pas pu
24 aller jusqu'à la résidence de... du président Patassé. Donc, on se... c'était un front, on se
25 regardait en chien de faïence, ils n'ont pas pu, et cela a duré jusqu'à l'arrivée de... des
26 miliciens du MLC.

27 Q. Combien d'hommes y avait-il ce jour-là au camp Béal ?

28 R. Le camp Béal, c'est le ministère de la Défense. Il... C'est les gens qui travaillent au

1 bureau. Mais ceux que j'ai fait venir pour protéger le camp Béal et la résidence du
2 président Patassé, c'étaient ceux du BMIA, le bataillon des parachutistes que j'ai
3 commandé. Donc, c'est un corps d'élite, les gens sont toujours disponibles, c'est ceux-là
4 qu'on a fait venir et plus... plus les militaires qui sont au bataillon de soutien, tout ce
5 monde-là, on avait quand même une petite force pour retenir l'avancée des éléments du
6 général Bozizé.

7 Q. J'ai cru comprendre que ces unités faisaient partie de l'organisation... du dispositif de
8 sécurité que vous avez mis en place, n'est-ce pas ? Pourriez-vous nous donner donc des
9 détails supplémentaires pour expliquer exactement comment fonctionnait et à quoi
10 ressemblait ce dispositif de sécurité que vous aviez mis en place ?

11 R. Comme je le disais tantôt, j'étais quand même en charge de l'armée de terre. Le
12 sous-chef d'état-major de l'armée de terre, comme il n'est pas... il n'est pas là, je suis le
13 responsable de ces corps d'élites des militaires qui sont encore là. Et donc, sur
14 instruction du... de mon chef, j'ai appelé les chefs de corps pour leur demander de faire
15 venir. Nous avons... nous avons été attaqués. Donc, il fallait faire venir les militaires
16 pour donc bloquer ou arrêter la progression des éléments du général Bozizé. C'est ce
17 qui a été fait. C'est... c'est une armée, Madame. Ils sont commandés par des chefs de
18 corps, et au-dessus des chefs de corps, il y a un chef qui est le sous-chef d'état-major de
19 l'armée de terre. Et, à l'époque, comme il n'était pas là, c'était moi. Et donc, je leur
20 donnais les ordres, ils exécutaient. C'est ce qui a fait qu'on a arrêté dès le premier jour
21 de l'attaque la progression des éléments du général Bozizé.

22 Q. Pourriez-vous nous donner une idée de l'organigramme de ce dispositif de sécurité...
23 une idée de sa structure, donc avoir une structure hiérarchique ?

24 R. De l'armée à cette époque ; c'est ça, Madame, que vous voulez...

25 Q. ... dispositif de sécurité ?

26 R. Comme je vous ai dit tantôt, il y avait le bataillon mixte d'intervention — le BMIA —
27 qui était à Kassaïe. C'est le corps qui était le plus restructuré. J'ai fait venir des éléments
28 de là-bas pour venir au camp Béal, ici. En plus, nous avons des éléments du génie et du

1 bataillon de soutien qui sont là, qui sont à côté du camp Béal, qui ont quelques armes.
2 Ceux-là, avec eux, c'est avec ceux-là qu'on a arrêté la progression des éléments du
3 général Bozizé.

4 Q. Si je me souviens bien, vous nous avez dit que vous travailliez au CCOP en 2004,
5 mais vous nous avez dit que c'est vous qui aviez mis sur pied cette entité. Donc, ce
6 dispositif de sécurité « auquel » vous parlez, est-ce que c'est cette même entité ; c'est la
7 même chose ?

8 R. C'est la même chose, Madame. Peut-être... Je ne sais pas comment vous faire
9 comprendre ça. Quand je suis rentré de l'école d'état-major, on nous a appris qu'en cas
10 de crise, il faut mettre en place un poste de commandement opérationnel. J'étais en
11 même temps au poste de commandement opérationnel et en même temps sur le terrain.
12 Ce n'était pas loin. Le camp Béal, c'était pratiquement au milieu même, c'était au camp
13 Béal, le centre de commandement opérationnel, c'était sous les ordres du général Mazi,
14 et le ministre de la Défense, c'était au Camp Béal, c'est pas une société secrète, c'est une
15 entité, c'est là où on conçoit les manœuvres, la conduite des opérations, c'est... c'est au
16 centre de commandement opérationnel. Donc, toute une armée, il y a toujours ça, c'est
17 ce qu'on nous a appris à l'école. Quand il y a un événement qui se passe, il y a toujours...
18 il faut ça pour coordonner les actions et éviter qu'il y ait des problèmes.
19 Voilà, Madame.

20 Q. Je vous remercie, c'était extrêmement clair.

21 À l'époque, est-ce que vous vous... combien y avait-il de centres ou d'unités dans ce
22 service ?

23 R. C'est un seul centre, c'est un seul bureau comme nous sommes ici, c'est un bureau.
24 Dans ce bureau, il y a des cellules : il y a des cellules opérations, il y a des cellules
25 logistiques, il y a les cellules communication, transmission, il y a les cellules
26 renseignements. Et tout ça, demandez à avoir soit un livre tactique au niveau de...
27 l'état-major, toutes les armées, il y a ça. Et donc, c'est comme ça que j'ai mis en place ce
28 bureau et c'est un bureau où nos chefs viennent nous voir travailler. Tous les

1 renseignements sont marqués au bureau pour permettre une bonne coordination,
2 Madame.

3 Q. Qui étaient les supérieurs qui sont arrivés là à l'époque ?

4 R. Je disais... je travaillais sous les ordres directs du général Mazi, mais le ministre
5 délégué venait aussi au centre des opérations pour voir comment on travaille. Nous
6 avons aussi quelques anciens qui venaient nous encourager, qui n'avaient pas de poste,
7 mais qui venaient nous encourager à faire ce travail. Parce que ce qu'on nous a appris à
8 l'école, c'est ce que j'ai essayé de faire pour éviter des pertes en... en vies humaines.
9 Rappelez-vous, je l'ai fait dans ma déposition parce que j'avais un général, j'avais
10 beaucoup d'admiration pour lui, qui est mort lors des événements du 28 août parce qu'il
11 n'y avait pas eu de coordination. Il partait sur le terrain, on n'a pas contacté les gens et,
12 quand il est arrivé, ce sont les tirs fratricides qui l'ont tué parce qu'il n'y avait pas eu de
13 coordination. Il s'agit du général Abrou.

14 Et, c'est ça qui m'a beaucoup marqué, c'est un grand chef, et c'est ça qui m'a beaucoup
15 marqué. J'ai mis en place — au niveau de l'état-major, il n'y en avait pas —, j'ai mis en
16 place ce centre du commandement opérationnel.

17 Q. En plus du général Mazi, y avait-il d'autres officiers supérieurs qui venaient à ce
18 CCOP — d'autres... d'autres supérieurs ?

19 R. À part le général Mazi, il y a... comme je l'ai dit, le ministre de la Défense qui venait,
20 il y avait aussi à l'époque le général Gambi, il n'avait pas droit parce qu'il... il n'a pas
21 droit de... parce que le CCOP, c'est aux ordres du chef d'état-major. Mais, en tant
22 qu'ancien, il venait nous encourager pour voir... lui aussi, il a fait l'école de guerre, le
23 général. Donc, il nous aidait à mettre en place les cellules. Voilà, ce qui fait, c'est bon,
24 voilà, voilà, parce que c'est un tableau. Tous... tous les événements qui se... qui se
25 produisaient, on mettait ça sur tableau : à telle heure, on mettait... on mettait ce tableau.
26 Et ça s'est amélioré. Et aujourd'hui, ce centre des opérations « où » j'ai mis en place
27 pendant cette crise, ce centre existe et, en ce moment, c'est... c'est le... c'est la référence,
28 c'est... c'est un grand... c'est un grand centre où il y a des ordinateurs, ça se passe très

1 bien.

2 Q. Vous avez dit que vous avez reçu un appel du général Bombayake qui vous a
3 informé des problèmes de sécurité du général Mazi ; le général Bombayake venait-il
4 aussi au CCOP ?

5 R. Négatif, Madame. Le général Bombayake ne venait pas. Il s'occupait de la Garde
6 présidentielle. Il m'a juste appelé pour me dire, je ne savais pas, que mon chef, le jour
7 même, pour sa sécurité, parce que les gens étaient partis le menacer, il s'est retrouvé à
8 l'ambassade. Donc, il faut envoyer un véhicule aller le chercher à l'ambassade de Chine.
9 C'est comme ça que je suis parti... je suis parti prendre mon chef et je l'ai ramené au
10 camp Béal. On était ensemble avec le général Mazi au camp Béal.

11 Q. Vous avez dit qu'il y avait des cellules chargées des opérations, de la logistique, de la
12 transmission et des renseignements. Qui étaient les chefs de ces 4 cellules ?

13 R. Il y avait 4 ou 5 cellules. Il y avait, à l'époque... Je crois, j'avais donné les noms. Je me
14 rappelle, il y avait le commandant Dobigue qui était là — il s'occupait en même temps
15 « du » cellule opérations et manœuvres futures ; et il y avait le commandant Mamadou
16 qui... c'est un transmetteur parce que les gens qui ont été nommés, c'est des gens qui
17 ont appliqué dans des domaines qui vont à ces cellules, parce que le responsable des
18 transmissions, c'est le patron des transmissions, à l'époque, de l'armée. C'est lui que j'ai
19 mis là à la tête.

20 Le responsable de logistique, c'est un officier, Barsin, responsable de la logistique, qui
21 était là.

22 Le responsable renseignement, c'est un officier qui a fait sa spécialité en renseignement
23 qui était là. Ce n'était pas des gens qu'on a désignés comme ça ; c'est des gens
24 spécialistes en matière qui étaient des chefs de cellules. Et cette cellule travaille au profit
25 du chef. Donc on mettait... on faisait des propositions, et notre chef venait ; on lui a
26 expliqué voilà, voilà. Le renseignement, tout ce qui arrivait, tout ce qui concerne les
27 renseignements, on mentionnait. Et quand le général arrive, on lui fait le compte rendu
28 le matin et le soir.

1 Q. Qui avait nommé ces officiers ?

2 R. C'est moi qui ai proposé les noms, et je l'ai fait voir au chef de... au général Mazi qui a
3 accepté. C'était moi, Madame.

4 Q. Vous souvenez-vous du nombre de personnes qui constituaient le CCOP, à l'époque
5 — en tout ?

6 R. Pour éviter les fuites, on n'était pas nombreux. C'est les cellules dont je vous avais
7 parlé, les cinq cellules... Il y avait des adjoints — des adjoints qui étaient là —, un
8 adjoint par cellule. C'est un début. Et donc on était au maximum 10 ; pas plus que ça.

9 Q. En plus de ces chefs et de leurs adjoints pour chaque cellule, y avait-il d'autres
10 soldats ?

11 R. Après, j'ai jugé bon de faire venir dans ce centre des officiers externes, à savoir un
12 officier de liaison de la gendarmerie qui était là avec nous. J'ai demandé à ce qu'on... au
13 niveau de la sécurité présidentielle, qu'on nous envoie un officier. Il y avait un officier
14 de la sécurité présidentielle qui était aussi avec nous, parce que c'était clair... pour que,
15 quand il y a un événement qui se passe au niveau de la sécurité présidentielle, qu'on
16 soit au courant ; quand il y a un événement au niveau de la gendarmerie, qu'on soit au
17 courant. Donc il y avait toute cette équipe qui travaillait au sein de ce centre, et ce centre
18 travaille 24 heures sur 24.

19 Q. Pouvez-vous nous donner les noms de ces officiers, celui chargé de la liaison avec la
20 gendarmerie et celui chargé de la sécurité présidentielle ?

21 R. Celui de la sécurité présidentielle, je crois que c'est... Bengagombe... je crois, le
22 lieutenant Bengagombe, si je ne me trompe pas. Pour la gendarmerie ils se relaient de
23 temps en temps car, en chaque 48 heures, ils se relevaient.

24 Donc, il y a un nom que j'oublie, qui est maintenant commandant. Le commandant
25 Célestin (*phon.*) — à l'époque, je crois qu'il était capitaine ou lieutenant —, il venait.
26 Donc pour la gendarmerie, c'est chaque 48 heures qui sont relevés. Il n'y a pas un
27 nombre fixe. Mais pour la sécurité présidentielle il y avait le lieutenant Bengagombe.

28 Q. Vous nous avez dit que vos éléments ont réussi à arrêter la progression des hommes

1 de Bozizé ce jour-là jusqu'à l'arrivée des miliciens du MLC, comme vous l'avez dit.

2 Comment avez-vous appris l'arrivée du MLC ?

3 R. C'était, je crois, deux jours après. Donc, le... l'attaque a eu lieu le 22. Excusez-moi
4 pour les dates mais je pense que ça n'a pas duré. C'est deux jours après l'attaque que le
5 général ministre délégué à la Défense, le général Yangongo m'a appelé pour me dire
6 que les miliciens du MLC vont venir nous aider.

7 Q. Qui sont ces miliciens du MLC ?

8 R. Les miliciens du sénateur Jean-Pierre Bemba.

9 Q. D'où venaient-ils pour vous aider ?

10 R. Il m'a dit de... de prendre attache avec le colonel qui commandait les forces navales
11 au niveau du fleuve parce qu'ils étaient de l'autre côté, à Zongo ; donc ils vont traverser
12 pour venir sur la berge de notre côté ici.

13 Donc ils étaient de l'autre côté, au RD Congo. C'est juste en face de Bangui ; ce n'est pas
14 loin.

15 Q. Lorsque le ministre vous a dit que les troupes du MLC arrivaient pour prêter
16 main-forte, qu'avez-vous fait ?

17 R. Il m'a demandé de me rapprocher du colonel Dandito et, dès qu'ils arrivent, qu'on les
18 ramène au camp Béal — de les ramener au camp Béal. Et, moi, je lui ai rétorqué qu'il
19 serait souhaitable... Le camp Béal, c'est le centre nerveux ; c'est le ministère de la
20 Défense... c'est de les mettre soit au bataillon de soutien, parce qu'il n'y avait pas assez
21 de monde. Donc c'est comme ça que, dès qu'ils ont traversé, le colonel Dandito qui était
22 au bord du fleuve nous a fait savoir qu'ils étaient en train de venir. Donc on a
23 coordonné de façon à ce qu'ils viennent au niveau du bataillon de soutien et des
24 services qui n'était pas loin du camp Béal ; c'était pratiquement en face.

25 Q. Quel était le poste exact de M. Dandito ?

26 R. Le colonel Dandito, c'était le sous-chef d'état-major des forces navales, parce qu'à
27 l'époque, comme je l'ai dit, il y avait un chef d'état-major des armées, le chef
28 d'état-major adjoint et trois... trois sous-chefs d'état-major.

1 Donc, le colonel Dandito, normalement a le même rang... Comme j'assurais l'intérim du
2 colonel Seregaza, on jouait le même rôle. Donc il y avait un sous-chef d'état-major des
3 forces navales, un sous-chef d'état-major de l'armée de l'air et un sous-chef d'état-major
4 de l'armée de terre. Donc le colonel Dandito, c'est lui qui était le sous-chef d'état-major
5 des forces navales ; donc c'était lui qui était au bord du fleuve.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, je suis
7 désolée, tout va très bien. Vous répondez très bien aux questions, mais on vient de me
8 demander de vous demander de ralentir votre débit, s'il vous plaît, parce que vous êtes
9 un petit peu empressé, un peu emballé, et les interprètes ont un peu de mal à vous
10 suivre. Je vous remercie.

11 M^{me} SCHMIDT (interprétation) : Je vous remercie, Madame le président.

12 Q. Vous avez dit que les... que les membres du MLC... les éléments du MLC sont allés
13 au bataillon de soutien qui se trouve près du camp Béal ; quelle est la distance entre le
14 bataillon de soutien et le camp Béal ?

15 R. Il faut compter 200 mètres ; ce n'est pas loin.

16 Q. Quelle est la distance entre le camp Béal et le fleuve ?

17 R. Je crois, à mon avis, ça doit faire 3, 4 kilomètres ; ce n'est pas loin aussi — 3 à
18 4 kilomètres du... au bord du fleuve pour arriver au camp Béal... au bataillon de soutien,
19 ce qui fait que, quand ils sont arrivés, c'était pratiquement à pied. Les premiers qui sont
20 arrivés, c'était à pied ; ils ont quitté à pied au bord du fleuve pour arriver au camp
21 Béal... au bataillon de soutien, excusez-moi.

22 Q. Savez-vous pourquoi ces troupes du MLC sont intervenues dans ce conflit ?

23 R. Moi, personnellement, je ne sais pas. J'étais surpris quand le ministre m'a appelé pour
24 me dire que les gens du MLC venaient.

25 Je le dis encore parce que, pendant deux jours, nous étions restés, on a combattu avec
26 les éléments du général Bozizé. Ils n'ont pas pu prendre la... la maison du général... du
27 président Patassé.

28 Donc, je ne pourrais pas vous répondre à cette question. J'ai été surpris. On m'a dit que

1 les gens du MLC arrivaient. Et donc, en tant que militaire, on... on les a vus venir et,
2 puis, voilà. On m'a demandé de les installer et on les a installés au bataillon de soutien.

3 M^{me} SCHMIDT (interprétation) : Je vous remercie, Madame le Président.

4 Je pense qu'il serait peut-être bon de faire la pause.

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie, Madame
6 Schmidt.

7 Monsieur le témoin, nous allons faire une pause d'une demi-heure. Vous pourrez vous
8 reposer. Nos interprètes aussi, ainsi que nos sténotypistes, pourront se reposer.

9 Il est 15 h 30 et nous reprendrons à 16 h.

10 Madame l'huissier, veuillez, s'il vous plaît, emmener le témoin hors du prétoire.

11 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

12 M. LE GREFFIER (interprétation) : Veuillez vous lever.

13 *(L'audience, suspendue à 15 h 30, est reprise à 16 h 06)*

14 M^{me} L'HUISSIÈRE : Veuillez vous lever.

15 *Please be seated.*

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour à tous.

17 Madame l'huissier, veuillez faire entrer le témoin.

18 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

19 Monsieur le témoin, bonjour de nouveau.

20 Est-ce que vous êtes prêt à continuer à déposer ?

21 LE TÉMOIN : Je suis prêt.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.

23 Madame Schmidt, vous avez la parole.

24 M^{me} SCHMIDT (interprétation) : Je vous remercie, Madame la Présidente, Mesdames les
25 juges.

26 Bonjour, Monsieur.

27 LE TÉMOIN : Bonjour.

28 M^{me} SCHMIDT (interprétation) :

1 Q. Je voudrais revenir au moment de l'arrivée du MLC en République centrafricaine.

2 Est-ce que vous vous souvenez quand le MLC a commencé à arriver ?

3 LE TÉMOIN :

4 R. Merci.

5 Ils ont commencé à arriver deux jours après l'attaque. C'était une nuit. Ils venaient, ils
6 traversaient par barge. Ils venaient en petits groupes de 30, 50. La barge n'était pas
7 grande pour transporter beaucoup de monde.

8 Q. Est-ce qu'il n'y avait qu'une seule barge qui a amené ces soldats ?

9 R. Il n'y a qu'une seule barge du côté centrafricain, ici, donc c'est cette barge qui partait
10 les prendre et les ramener de notre côté, ici.

11 Q. Et comment savez-vous qu'il n'y avait qu'une seule barge ?

12 R. Je savais parce que, au niveau de Bangui, il y a une barge qui transportait des
13 véhicules pour l'autre rive.

14 Q. Cette barge, elle transportait les troupes de quel point à quel autre point, très
15 précisément ?

16 R. Cette barge transportait les troupes de Zongo à Bangui.

17 Q. Quelle est la distance entre Zongo et Bangui ?

18 R. Zongo n'est pas loin de Bangui. Je pense, peut-être, 800... 800 mètres ou un kilomètre,
19 mais... je ne sais pas, c'est pas loin.

20 Q. À votre avis, combien de temps faudrait-il pour transporter un groupe de 30 à
21 50 personnes de Zongo à Bangui ?

22 R. Je ne suis pas en mesure de le dire.

23 Peut-être, vous pouvez poser cette question au colonel Danjito qui était au bord du
24 fleuve parce que, même moi-même, je n'ai jamais traversé pour aller de l'autre rive. Je
25 ne pourrais pas vous le dire.

26 Q. Très bien, Monsieur.

27 Vous avez dit que les troupes du MLC étaient arrivées par groupes de 30 à 50 hommes.

28 Combien de groupes sont arrivés ?

1 R. Je ne suis pas en mesure de vous le dire parce que, au fur et à mesure qu'ils
2 arrivaient, ils faisaient un effectif, peut-être de 50, et ils quittaient au bord du fleuve
3 pour aller au camp Béal, au bataillon de soutien.

4 Q. Est-ce que j'ai bien compris, Monsieur le témoin, que vous ne pouvez pas nous
5 donner de nombre approximatif de soldats qui sont arrivés ?

6 R. Le premier jour, je ne pourrais vous le dire. Je pense, les traversées ont eu lieu toute
7 la nuit. Et donc, au matin, il y avait quand même un effectif un peu consistant. Ils
8 étaient au nombre, à peu près, de 100, la matinée, ils étaient à l'effectif de 100, à peu
9 près, une compagnie, 100, 120.

10 Q. Ces 100, 120 hommes faisaient partie de la première vague de troupes qui sont
11 arrivées au cours de la première journée de la première nuit ; c'est ça ?

12 R. Tout à fait, Madame.

13 Mais après, les jours suivants, ils continuaient à venir. Ils continuaient à venir pour que
14 l'effectif puisse être consistant.

15 Et moi, personnellement, j'étais pas parti au bord du fleuve pour les voir.

16 Donc, ceux qui arrivaient, ils constituaient un gros effectif. Ensuite, ils venaient à pied.
17 Le premier jour, ils venaient à pied. Après, c'est le camion qui était aux forces navales,
18 au bord du fleuve, qui les transportait pour les amener au camp Béal, au bataillon de
19 soutien.

20 Q. Est-ce que vous savez combien de temps il a fallu aux troupes pour arriver — toutes
21 les troupes — en République centrafricaine ?

22 R. Je ne suis pas en mesure de vous le dire, mais quand... Je crois, le 27... le 27 octobre,
23 déjà, l'effectif était un peu consistant. Ils étaient tous là avec les matériels le 27 octobre.

24 Q. Quand vous disiez... vous dites que c'étaient des... un effectif assez consistant, est-ce
25 que vous pouvez nous donner un chiffre approximatif ? Combien y avait-il d'hommes ?

26 R. Je ne peux pas donner un effectif. Ça peut tourner, au risque de me tromper, entre
27 400 et 500. Ils étaient quand même nombreux.

28 Q. Vous avez dit que vous n'aviez pas vu vous-même les troupes arriver au fleuve.

1 Quand est-ce que vous avez vu les troupes pour la première fois ?

2 R. La nuit même de leur arrivée, vers... je crois 22 heures, par là. La nuit même du...
3 parce que l'attaque a eu lieu le 22, donc je crois entre le 24... la nuit du 23 au 24, donc les
4 premiers, quand le général ministre de la Défense m'avait dit de contacter le colonel
5 Danjito, c'est lui qui est en charge de les faire amener, parce que c'est lui qui est au bord
6 du fleuve, et donc il a la charge de les conduire au bataillon de soutien.

7 Q. Est-ce que ces troupes étaient accompagnées d'un commandant ?

8 R. Tout à fait, c'est le lendemain, peut-être le 23, que je me suis rapproché. Et, ces gens
9 qui étaient là, il y avait un que je connaissais bien, un certain René était grand comme
10 moi, et clair de peau.

11 Q. Quel était le... le poste de René ?

12 R. René, c'est... Le grand chef, ce n'était pas René ; c'est après que j'ai connu le grand
13 chef. Mais, René, je crois, fait partie de l'un des... des adjoints. Il fait partie de l'un des
14 adjoints. Le chef était un certain Mustapha que j'ai connu après.

15 Q. Comment avez-vous pris contact avec René ?

16 R. Quand ils sont arrivés, le général m'a demandé de me rapprocher d'eux, de chercher
17 à savoir... à connaître le chef. Et c'est comme ça, le premier qui est arrivé, c'était ce René
18 qu'on m'a dit que c'était lui qui amenait les tous premiers.

19 Il était compréhensif. C'est quelqu'un avec qui on dialoguait normalement. Et donc,
20 c'est comme ça que j'ai fait sa connaissance.

21 Q. Vous avez dit un peu plus tôt que vous le connaissiez bien, René ; est-ce que vous le
22 connaissiez déjà quand il est arrivé ou bien vous avez appris à le connaître plus tard ?

23 R. J'ai appris à le connaître plus tard. Je le dis parce que dans les moments difficiles,
24 c'est lui qui était un peu plus compréhensif ; on se rapprochait de lui pour qu'il puisse...
25 se rapprocher du chef qui était un peu distant — Mustapha.

26 Q. Vous avez dit que René était d'abord arrivé et que Mustapha l'avait suivi ; combien
27 de temps après l'arrivée de René est arrivé Mustapha ?

28 R. Je ne sais pas s'ils sont arrivés ensemble ; je ne... je ne connaissais personne. Mais, la

1 personne que j'ai vue la première fois, c'est ce René. Je ne sais pas s'ils sont venus
2 ensemble avec Mustapha, je ne sais pas, Madame.

3 C'est après qu'on m'avait dit que le grand chef était Mustapha parce qu'il... c'était facile
4 à le reconnaître, il ne... les autres... le René parlait lingala ; lui, il parlait lingala certes,
5 mais il parlait aussi français, mais quand on lui pose des questions, quand je me
6 rapproche de lui, il a toujours besoin d'un interprète, lui parler en lingala, et celui-ci
7 traduit en swahili à... à Mustapha.

8 C'est ça qui m'a marqué ; peut-être il ne voulait pas causer avec nous. Je ne saurais vous
9 le dire.

10 Q. Et qui était cet interprète à l'époque ?

11 R. Je ne saurais vous le dire.

12 Il y avait aussi des fois un certain Jonas ; voilà, Jonas qui était... à un moment, le général
13 ministre délégué nous a demandé d'avoir quelqu'un avec nous au centre des opérations.
14 Et c'est comme ça que... qu'on nous a amené Jonas. C'était bien pour nous, on avait
15 vraiment apprécié parce que c'est quelqu'un qui parlait notre patois, le sango, c'est
16 quelqu'un de l'autre rive, c'est un peu la même famille. Donc, c'est lui qui était notre...
17 pratiquement proche collaborateur.

18 Q. Je voudrais maintenant revenir... Je voudrais revenir sur cette question un peu plus
19 tard, le contact avec Jonas, René et Mustapha.

20 Et, je voudrais quelques éclaircissements sur la logistique du MLC. Vous avez dit qu'ils
21 étaient arrivés avec de l'équipement ; est-ce que vous pouvez préciser ce que vous
22 entendez par là ?

23 R. Merci.

24 Quoi... Ils sont venus avec leurs armes, les armes individuelles parce qu'un combattant
25 se déplace avec son arme et surtout que c'est dans une zone d'insécurité. Donc, ils sont
26 venus avec des armes individuelles.

27 C'est beaucoup plus tard que des... des armes lourdes venaient, donc des mortiers, des
28 mitrailleuses de 14-5, des mitrailleuses de 14-5 ou les 12-7 donc venaient après.

1 Mais, les armes, quand ils sont venus pour la première fois, et comme la barge, comme
2 je l'ai dit, n'est pas grande, donc ça ne servait qu'à transporter les troupes et leurs armes.
3 Mais après, jusqu'au 27... jusqu'au 27 octobre, tout l'arsenal, ils étaient tous là avec tout
4 leur armement. Il n'y avait pas de véhicule. C'était au niveau du ministère... le ministère
5 a demandé à ce qu'on puisse leur donner des véhicules pour leur liaison.

6 C'est comme ça, ils avaient, je crois, comme René... même René avait aussi un... une
7 Sovamag, c'est un véhicule de liaison qui n'est pas « grande » pour... transporter cinq à
8 huit hommes. C'est des véhicules de liaison qui étaient à leur disposition. Et puis, ils
9 avaient aussi deux gros porteurs qui leur servaient, je crois, après à transporter leurs
10 matériels du fleuve pour le bataillon de soutien.

11 Donc, voilà, ils n'ont pas amené des véhicules.

12 Q. Vous avez dit qu'ils étaient arrivés avec leurs armes individuelles ; qu'est-ce que
13 vous entendez par cela ?

14 R. Une arme individuelle, c'est comme... c'est l'arme qu'on donne à tout un... un soldat.
15 Quand un soldat est là, il est avec son arme. C'est son arme à lui, qu'on appelle l'arme
16 individuelle. Mais, des armes collectives qui sont un peu plus grandes comme les
17 mortiers, c'est ça la différence ; l'arme individuelle, c'est le... la kalachnikov par exemple
18 pour le combattant ou le... le pistolet automatique pour le chef ; et l'armement collectif,
19 c'est soit la mitrailleuse 14-5 ou la 12-7, c'est ça qu'on appelle l'arme collective, donc les
20 armes d'appui. Donc, au début, ils sont venus « avec que » des armes individuelles.

21 Q. Est-ce qu'ils ont également apporté des munitions ?

22 R. Tout à fait, ils sont venus avec leurs munitions.

23 Q. Vous avez dit qu'ils n'avaient pas amené de véhicules et qu'on leur avait fourni des
24 véhicules ; qui leur a fourni des véhicules ?

25 R. Ce sont les véhicules de... de l'armée centrafricaine, donc les ordres sont venus du...
26 du chef. Il nous a demandé de mettre à leur disposition pour leur transport, et donc
27 c'est comme ça que... c'est au niveau du ministère qu'il a demandé à ce qu'on puisse
28 mettre ces véhicules à leur disposition pour leurs courses, pour leur marché aussi, ça

1 leur servait à aller faire des... leur marché, aller préparer pour les éléments qui sont...
2 qui sont là.

3 Q. Est-ce que vous savez plus ou moins combien de véhicules ont été fournis aux
4 troupes MLC ?

5 R. Je sais qu'il y avait, je crois, deux gros porteurs et puis deux à trois véhicules de
6 liaison. Donc, en gros, je crois cinq véhicules, pas plus que ça.

7 Q. Et les rations alimentaires dont les troupes avaient besoin ?

8 R. Oui, merci.

9 Pour ce qui concerne les rations, je crois qu'on leur remettait de l'argent. Ce n'était pas...
10 des rations comme nous, on avait. Parce que nos soldats, pendant ces jours de crise, et
11 ça je le dis, ils étaient nourris, on leur servait des poissons et du riz, mais les autres,
12 c'était de l'argent qu'ils venaient percevoir au niveau de l'intendance au camp Béal.

13 Q. Et qui donnait l'ordre de donner cet argent aux troupes du MLC ?

14 R. Ah, ça, je ne saurais vous le dire mais peut-être c'est des ordres qui viennent d'en
15 haut, du ministère, mais je sais — je sais — que de l'argent « ont » été remis parce qu'il
16 faut qu'ils mangent quand même, ils sont sur notre territoire, il faut qu'ils mangent.
17 Donc, c'est eux qui venaient percevoir cet argent et aller faire le marché. Donc, la seule
18 occasion où on les voyait beaucoup plus, peut-être René, ou de temps en temps
19 Mustapha au camp Béal, c'était ce jour, c'était au vu et au su de tout le monde qu'ils
20 venaient. Ils venaient pas nous voir ; ils venaient directement au niveau de l'intendance
21 pour percevoir cet argent pour leur marché.

22 Q. Et en dehors de Mustapha, qui venait chercher cet argent pour acheter la nourriture ?

23 R. Je ne sais pas, je serais pas en mesure de vous le dire. Soit René, il envoyait des gens.
24 Les adjoints, je ne les connaissais pas, Madame. Je ne les ai pas tellement côtoyés. À telle
25 enseigne, comme je l'ai dit, les seules personnes que je connaissais normalement, de
26 visage, c'était Mustapha, c'étaient René et Jonas qui étaient au début avec nous. Quand
27 les gens traversaient, à un moment, il nous a laissés, il n'était plus avec nous au camp
28 Béal, il est reparti au bord du fleuve. Donc, ce n'était pas... pour le trouver, ce n'était pas

1 facile, on ne sait pas pour quelle raison mais il a jugé bon rester beaucoup plus au
2 niveau de... du fleuve, Jonas, où il traversait à Zongo.

3 Q. Quand... ce qui ont... il a été décidé qu'il fallait qu'il reste près du fleuve ?

4 R. Je... Moi-même, je ne savais pas, parce qu'à un moment on avait beaucoup plus
5 besoin de lui, parce que c'était la seule personne qui nous comprenait un peu parce qu'il
6 parlait notre langue. Il est de l'ethnie qui est de l'autre côté ; c'est la même famille ici. Et,
7 en ce qui me concerne, c'est celui-là « que » j'avais vraiment confiance. Quand ça n'allait
8 pas, je me rapprochais de lui pour qu'il puisse voir avec ses chefs. Mais après, lui aussi,
9 on ne le voyait plus, et surtout quand les gens étaient au niveau du PK 13, quand on a
10 dégagé les éléments du président Bozizé qui étaient au niveau du camp Béal qui... parce
11 qu'on était en face, face à face, quand on a déclenché l'offensif pour les dégager
12 jusqu'au-delà du PK 13. Après, j'avais vraiment besoin de lui mais, là, je ne le voyais
13 plus.

14 Q. Quand Jonas est parti, est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui l'a remplacé ?

15 R. Négatif, Madame. Ça je le dis... Je crois, peut-être après, quand je suis parti, on a
16 ramené un officier de liaison. Je ne sais pas, mais avant que je ne parte Jonas était
17 beaucoup plus au bord du fleuve ou de l'autre côté. Une fois quand on appelait, il disait
18 qu'il était parti voir sa famille de l'autre côté. Mais il ne venait plus au moment où on
19 avait vraiment besoin de lui, ce qui fait que dans des moments difficiles j'étais
20 personnellement... moi-même je me déplaçais, au PK 13, pour rencontrer Mustapha.

21 Q. Je vais vous poser des questions sur cette période difficile, mais avant cela j'ai
22 quelques questions sur l'aspect logistique.

23 Vous avez dit que les soldats du MLC étaient arrivés avec leurs armes. Est-ce qu'ils sont
24 venus également avec du matériel de communication ?

25 R. Je crois qu'ils ont amené leurs radios, mais après, au niveau du ministère — ça, je le
26 dis ; j'ai prêté serment —, on leur a fourni quelques talkies-walkies et des téléphones
27 portables pour les liaisons. Avant qu'on ne puisse mener l'attaque du 27 pour faire
28 partir les éléments du général Bozizé au-delà de Bangui, ils avaient des portables et ils

1 avaient quelques talkies-walkies.

2 Q. Et qui dans les troupes du MLC avaient des talkies-walkies et des portables ?

3 R. C'étaient que les grands chefs ; ils étaient quatre ou cinq... ils étaient quatre ou cinq,
4 mais je sais que René... René en avait, Jonas... pas Jonas ; Mustapha en avait, mais les
5 autres, je ne les connaissais pas. Ceux que je connaissais, je savais parce que j'avais... à
6 un moment on avait le numéro de René pour le contacter quand ça n'allait pas ; on avait
7 son numéro. Et donc il y avait... il y avait des téléphones qui ont été donnés, si je me
8 rappelle très bien.

9 Q. Est-ce que le matériel radio des Faca était compatible avec le matériel de
10 transmission des troupes du MLC ?

11 R. Négatif, on n'avait pas leur fréquence.

12 Q. Vous dites que des portables et des talkies-walkies ont été donnés aux hauts gradés
13 du MLC, et vous avez dit... vous avez parlé de Mustapha et de René. Pourriez-vous
14 nous donner d'autres noms de commandants supérieurs des troupes du MLC ?

15 R. Au risque de me répéter, il n'y a que ces noms que je connais ; il y a que les trois
16 noms que je connais : Mustapha, René et Jonas qui était l'officier de liaison qui était avec
17 nous, qui a travaillé un moment et, comme je vous l'ai dit, il a... il a rebroussé chemin, il
18 est reparti vers le fleuve. Donc, c'est ceux-là que je connais mais les autres chefs, je ne
19 pourrais pas vous le dire. Je ne connaissais pas.

20 Q. Les troupes du MLC étaient-elles en uniforme lorsqu'elles sont arrivées ?

21 R. Quand ils sont arrivés, ils n'avaient pas un uniforme pour tout le monde. Donc
22 certains avaient des... des tenues treillis ; d'autres... Ce n'est pas une armée régulière. Ils
23 n'ont pas un uniforme en tant que tel. Mais je sais qu'après, quand ils étaient au PK 12,
24 on leur a donné quelques uniformes. Pas peut-être pour tout le monde mais je sais que
25 d'autres uniformes... d'autres uniformes... les autres uniformes qui proviennent de notre
26 armée, on leur a distribué ça.

27 Q. Pourriez-vous répéter la dernière partie de votre réponse, s'il vous plaît ? Les
28 interprètes ne l'ont pas suivie.

1 R. Je disais tantôt que quand ils sont venus ils n'étaient pas tous dans les mêmes
2 uniformes. C'est des miliciens ; ils avaient d'autres tenues par-ci par-là. Et je crois
3 qu'après, quand ils étaient... après l'attaque, quand on a dégagé les éléments du général
4 Bozizé, à partir du... du bataillon de soutien, au-delà du PK 13, après on leur a donné
5 des uniformes — quelques uniformes, je crois pas ; pas pour tout le monde, mais ils
6 avaient... on leur a distribué des tenues don du... de la République de Chine.

7 Q. Qui a fourni ces uniformes aux troupes du MLC ?

8 R. Mais c'est au niveau du ministère de la Défense. Je crois, il y avait un stock qui était
9 au ministère, et l'ordre était venu de... des responsables pour faire... du ministère de la
10 Défense ou peut-être au niveau du général Bombayake pour leur donner ces tenues.
11 Mais ce n'était pas à mon niveau, Madame ; je ne pourrai pas vous le dire. Ce n'était pas
12 à mon niveau, parce que — peut-être je vais arriver là — il y a de nos éléments qui
13 n'avaient pas de tenue. Et j'ai demandé des tenues que je n'ai pas pu avoir. Mais après,
14 nos amis ont des tenues. Donc voilà.

15 Q. Comment avez-vous appris que les troupes du MLC avaient été équipées
16 d'uniformes ?

17 R. Oui, parce qu'on était venu chercher ces tenues au camp Béal. Et puis, il y avait un
18 stock là-bas. Donc, après, on les... on les a vus porter. J'ai vu... René porter un belle
19 uniforme de notre armée que peut-être les chefs, ils portaient. Ça, je le dis de vive voix
20 — j'ai prêté serment. Je les ai vus ; peut-être pas tout le monde mais certains avaient les
21 uniformes. C'étaient les tenues chinoises bariolées.

22 Q. Vous dites qu'il s'agissait d'uniformes chinois, et vous dites aussi « des uniformes de
23 notre armée ». Donc c'étaient des uniformes des Faca ?

24 R. Oui, c'était des uniformes des Faca mais provenant du don... du don chinois. C'est les
25 chinois qui nous ont donnés ces tenues... aux Faca. C'est des tenues neuves. Et donc, je
26 crois, une partie a été remise aux miliciens.

27 Q. Pourriez-vous nous décrire les uniformes, s'il vous plaît ?

28 R. C'est une tenue camouflée ; c'est un peu bariolé. C'est une tenue de combat ; ce n'est

1 pas uniforme, parce que quand c'est uniforme, on appelle ça... c'est un treillis. C'est
2 uniforme comme ça. Mais quand c'est bariolé, être du genre tenue de combat, donc c'est
3 vert... tenue vert armé. Donc, c'est un peu camouflé. Donc, c'est une tenue de combat.

4 Q. Donc, c'était la tenue de combat que portaient les troupes des Faca ?

5 R. Négatif. Cette tenue, Madame. On a cette tenue... c'est quand il y a des défilés ou de
6 grandes cérémonies qu'on distribue ces tenues. Mais le jour où il y a eu cette attaque...
7 Mais, moi, je n'ai pas cette tenue. C'est de vieilles qu'on a sur nous quand on part au
8 combat. On ne porte pas une nouvelle combat... tenue pour aller au combat. C'est ça,
9 Madame.

10 Peut-être ils ont demandé les tenues... Ça, ce n'était pas à mon niveau, au haut
11 commandant, mais on leur a donné des tenues. Pas à tout le monde mais un stock de
12 tenues leur a été remis. Ça, je le dis parce que je l'ai vu ; je les ai vus dans cette tenue.

13 Q. Vous dites que les uniformes qui ont été donnés aux troupes du MLC étaient « toutes
14 neuves »... tout neufs, contrairement aux tenues des Faca.

15 Ces uniformes étaient-ils différents du... Est-ce qu'on pouvait faire la différence entre les
16 tenues qu'avaient les MLC et les autres ?

17 R. Mais ça se voit, quand des gens qui portent une nouvelle tenue, on sait que cette
18 tenue-là, c'est une nouvelle tenue.

19 Et donc, ceux qui n'ont pas de... qui étaient restés en vieille tenue, c'était les Faca.

20 Et laissez-moi lever cette équivoque : quand on a dégagé avec... ça, il faut le reconnaître,
21 avec nos amis du MLC, on l'a (*phon.*) repoussé les gens du général au-delà du PK 13. Et
22 après, les Faca étaient au... au BIT1. C'est un bataillon qui était au PK 11.

23 Et le... les gens du MLC étaient dans les quartiers du PK 12... PK 13.

24 Donc, ils n'étaient pas mélangés, Madame, au PK 13.

25 Les Faca étaient au BIT1, qui était derrière, avant d'arriver à la barrière du... du PK 12.

26 Mais les... les miliciens du MLC étaient au-delà du PK 12, donc au PK 13, de part et
27 d'autre de la route.

28 Ils n'étaient pas ensemble. Ils n'étaient pas ensemble, Madame.

1 Q. Je vous remercie.

2 Je voulais juste savoir si les uniformes en tant que tels étaient différents ou si la seule
3 façon de les distinguer c'était de savoir qu'il y en avait des nouveaux et des vieux.

4 Y avait-il des insignes ou des emblèmes sur les uniformes donnés aux troupes de « la »
5 MLC ?

6 R. Non, Madame, il n'y avait pas des insignes ni des uniformes. C'est une tenue
7 complète, donc la veste, le pantalon, qu'on leur avait donnée.

8 Q. Qu'en est-il du couvre-chef et des chaussures ?

9 R. Ces tenues sont toujours portées avec une casquette qui va avec la tenue. C'est les
10 mêmes couleurs.

11 Pour les rangers, quoi qu'il n'y en avait pas assez pour tout le monde... ils avaient leurs
12 bottes. Ils avaient des bottes en caoutchouc qu'ils portaient. Et peut-être, les chefs, on
13 leur a donné des rangers, je crois, mais il n'y en avait pas assez pour tout le monde. Ils
14 avaient des bottes.

15 Q. Si j'ai bien compris, ceux qui ont reçu un uniforme ont aussi reçu un couvre-chef ?

16 R. Tout à fait, parce que c'est... c'est un jeu de... un jeu complet de tenue, parce que ce
17 n'est pas la première fois qu'on a ce genre de tenue. Donc, ça va avec, c'est une
18 casquette, et puis la tenue qui va... c'est les mêmes couleurs.

19 Mais je... au risque de me tromper, ce n'était pas distribué à tout le monde, parce que
20 peut-être... c'était pas nombreux, je crois. C'est la tenue qu'on leur a donnée, mais je sais
21 qu'on leur a donné des tenues chinoises.

22 Q. Je vous remercie.

23 Vous nous avez dit que vous étiez en contact avec René et Mustapha au camp Béal.

24 Pourriez-vous décrire de façon plus générale les relations entre les troupes des Faca et
25 les troupes du MLC ?

26 R. Merci, Madame.

27 Quand ils sont arrivés, surtout pour moi qui me suis rapproché d'eux, les relations ont
28 été cordiales. Ils étaient en face.

1 Les relations se sont détériorées le 27... le 27 ou le 28, si je ne me trompe pas, au moment
2 où on a décidé de faire partir... faire partir... monter l'offensive pour faire partir les
3 éléments du général Bozizé.

4 C'était au bataillon de soutien, là où étaient basés les éléments du MLC. Il y avait une
5 section de nos éléments, une trentaine, dont deux officiers qui étaient chargés de garder
6 la base, parce que nous avions du matériel à la base. On ne pouvait pas laisser ça parce
7 que nos... nos amis les miliciens, ils étaient là. Donc, cette section était censée garder la
8 caserne.

9 Ils étaient un peu derrière, les éléments du MLC étaient devant, donc ils se préparaient
10 à monter à l'assaut.

11 Et il y a un coup de feu qui a été tiré de derrière, et un... un milicien du MLC a été
12 blessé... blessé mortellement et il a succombé par la suite.

13 On m'a fait appel. Je n'étais pas loin. J'étais au... au centre des opérations, donc au camp
14 Béal. J'ai traversé pour arriver. J'ai trouvé les 30 qui étaient là. Ils étaient tous
15 déshabillés, ils n'avaient plus leurs armes, ils étaient pratiquement en slip.

16 Quand j'ai posé la question de savoir qu'est-ce qu'il s'est passé, nos éléments du MLC
17 ont fait savoir que c'est... ce sont ces éléments qui leur ont tiré dessus, qui ont tiré sur les
18 éléments du MLC, et ils ont tué, comme il y avait des (*inaudible*)... ils ont tué un des
19 éléments du MLC, raison pour laquelle ils ont désarmé ces soldats, les 30, ils ont été
20 désarmés, déshabillés.

21 Et c'est moi, et je le dis aujourd'hui, c'est moi qui étais venu les prendre pour les
22 ramener au camp Béal.

23 Et je me suis adressé au responsable qui était là, que ce n'était pas du tout normal que
24 des choses comme ça puissent se faire. Nos éléments... les gens ont été humiliés.

25 Voilà la première raison qui « ont » fait de telle sorte qu'il n'y avait plus de contact, il n'y
26 avait plus de confiance parce que c'était une humiliation.

27 Et il y avait deux lieutenants qui étaient là, le lieutenant Yomba, j'ai le nom, et le
28 lieutenant Samba, qui est un jeune à moi. Ils étaient déshabillés, ils n'avaient plus

1 d'armes. C'est comme ça je suis venu les prendre et les ramener au camp Béal.

2 Et j'ai expliqué... après explication, on s'est... on s'est rendu compte, effectivement, il y
3 avait un tireur isolé, certes, du général, qui était derrière, qui était dans une tour à côté
4 du commissariat, qui faisait ça, et c'était... qui faisait ce tir, un genre sniper, qui faisait
5 ça, je crois.

6 Et c'est là le nœud du problème, c'est quand cet événement a eu lieu. Il y avait un
7 remous. Les gens étaient au niveau du camp Béal, les gens étaient trop énervés, les Faca
8 étaient trop énervées. Ça, je le dis aujourd'hui à la Cour. C'était ce moment-là où les
9 gens ont été déshabillés, humiliés, désarmés. C'est moi qui étais venu les prendre — ils
10 sont encore vivants — pour les ramener au camp Béal.

11 Et je l'ai dit à mes chefs, que ce n'était pas du tout normal qu'on puisse faire ça,
12 quoique... il y a un incident qui peut avoir... mais désarmer, déshabiller nos éléments
13 comme ça, je ne pourrais tolérer, Madame.

14 Q. Qui était la personne avec qui vous traitiez du côté du MLC lorsqu'on vous a
15 appelé ?

16 R. Je vous ai parlé de Jonas qui était là, mais qui n'était plus là, et de René. Et même
17 après ça, je crois j'en ai fait part à René. Mustapha était là... Je me rappelle plus.

18 Mais je suis venu... je suis venu personnellement, personnellement. C'est pas quelqu'un
19 qui est venu prendre... C'est moi qui étais venu prendre les soldats pour les ramener.

20 Je suis venu m'entretenir avec eux pour leur dire que ce n'était pas du tout normal,
21 qu'ils sont venus nous aider, et là, ça a mis un coup au moral de la troupe, et je ne
22 voulais plus rien faire, je ne voulais plus rien faire.

23 Et je crois que c'est ça, le... l'élément déclencheur de la confiance qui s'est effritée comme
24 ça, avant que... avant que tout ce qui s'est passé après ne puisse venir ajouter. C'était ça,
25 et que c'était devant moi.

26 Q. Lorsque vous êtes allé chercher vos troupes, à qui vous êtes-vous adressé du côté
27 MLC ?

28 R. À René qui était aussi là, j'ai envoyé le chercher parce que... à René, parce qu'il était...

1 ils étaient pas loin. Ça s'est passé là où nos éléments étaient derrière, un bâtiment qui
2 était derrière, mais eux, ils étaient un peu en avant. Donc, j'ai envoyé le chercher. Ce
3 n'était pas loin. Et je lui ai dit.

4 Et lui-même... c'est lui-même qui m'a dit que ce sont nos éléments qui ont tiré, il y a des
5 traîtres parmi eux qui ont tiré sur les éléments du MLC pour...

6 Et je lui ai expliqué que ce n'était pas la première fois. On a toujours des éléments... un
7 élément, un sniper, et c'était pas seulement sur eux, ils ont tiré, parce que le bâtiment...
8 la maison du président Patassé n'était pas loin aussi. Ce sniper a aussi tiré, blessé des
9 gens là-bas, et je crois que c'est les Libyens qui protégeaient le bâtiment du président
10 qui ont tiré sur le... la tour. C'était... c'était un sniper. C'est pas ceux-là qui gardaient
11 parce qu'ils étaient toujours ensemble.

12 C'est un incident. C'est un incident. Certes, on déplore la mort de l'élément, mais ça ne
13 pouvait pas permettre aux... aux éléments de déshabiller, de désarmer des gens que
14 vous êtes censés venir aider. C'était ça.

15 Q. Qu'est-ce qui est arrivé aux uniformes et aux armes qui ont été enlevés à vos
16 hommes ?

17 R. On n'a plus retrouvé ces armes, on n'a plus retrouvé les uniformes. On n'a plus
18 retrouvé. Et ce n'est pas seulement ça, parce qu'après, la base même où était basé le
19 bataillon de soutien, j'ai ramené... j'ai... Après, comme il n'y a rien à protéger, comme ils
20 étaient déjà déshabillés, je les ai ramenés au camp Béal. Et c'est eux, maintenant, qui
21 étaient là. Et après, il n'y avait plus rien, les bureaux ont été pillés, il n'y avait plus rien.
22 C'est là où ça a commencé, les tous premiers problèmes, Madame.

23 Q. Pourquoi est-ce qu'il ne restait plus rien dans les bureaux ? Vous pouvez préciser ?

24 R. Oui. Il y avait des matériels qui étaient là. Il y avait... des instruments de musique,
25 parce que le bataillon de soutien, il y a une compagnie de musique qui rend les
26 honneurs militaires ou rend les honneurs au chef de l'État quand ils viennent. Tous ces
27 matériels ont été pillés et emportés. Il n'y avait plus rien.

28 Il y avait une petite unité de l'armement petit calibre pour réparer nos armes. Il y avait

1 des armes qui étaient là-bas, mais tout... tout a été pillé et emporté. Voilà.

2 Q. Alors, pour que les choses soient claires, qui a emporté toutes ces choses ?

3 R. Ce sont les miliciens du MLC.

4 Q. Lorsque vous avez appris qu'il y avait eu ce pillage, est-ce que vous en avez rendu
5 compte à quelqu'un ?

6 R. Naturellement, Madame. J'ai rendu compte à mon chef direct, le général Mazi. J'ai
7 rendu compte au général Yangongo qui était le ministre de la Défense. Je l'ai rendu
8 compte au fur et à mesure de ces incidents qui sont passés.

9 Et le deuxième incident, c'est toujours en ce lieu. Vous savez qu'en face du camp, là où
10 étaient nos éléments, les miliciens du MLC, il y avait un camp des officiers. Ils
11 dormaient avec leur famille.

12 Et donc, il y a eu des plaintes comme quoi ces éléments rentraient au camp. Ce n'était
13 pas pour piller. Ils rentraient au camp. On nous a rendu compte... j'ai rendu compte à
14 mes chefs.

15 Et, c'est après l'incident où on a désarmé nos éléments. Il y a un colonel — personne
16 n'en parle aujourd'hui, mais personne — qui est le patron des renseignements des
17 armées, le colonel Zakatao. Il dormait au camp mais il travaillait au camp Béal, à côté de
18 notre bureau. Il a eu des altercations avec ces miliciens passés. Il traversait le camp pour
19 aller chez lui et quand... quand il a su — c'est un colonel —, quand il a su que chez lui,
20 les gens partaient là-bas pour essayer de piller, il est venu voir les responsables pour
21 leur dire « il y a eu des altercations » ; il est venu nous le dire au camp Béal. Le
22 lendemain, il a passé la nuit, il est reparti chez lui pour ne plus revenir. Et là où je parle
23 jusqu'aujourd'hui, on ne l'a pas retrouvé.

24 J'ai fait mention de ça dans ma déposition. Ce colonel, quand on a su sa disparition,
25 j'avais demandé à un capitaine qui... qui commandait à l'époque la section de recherche
26 et d'investigation — le capitaine Damango. Il est venu. On a commencé à... faire les
27 investigations dans le camp, derrière là où étaient nos éléments du MLC.

28 On a fait des fouilles pour chercher à le retrouver. On a vu la trace de quelqu'un

1 qu'on tirait. Après vérification, on a... on s'est dit peut-être c'est lui, peut-être qu'il est
2 mort. On a fouillé, fouillé de la terre môle, on a fouillé à peu près 2 mètres. On a
3 retrouvé ses habits, son pantalon, et sa chemise enterrés. On pensait trouver son corps.
4 On a fouillé ; on n'a pas trouvé. Il a fait tard, et les éléments du MLC, malgré que
5 j'étais... j'étais là, malgré que les gendarmes étaient là, il est encore en vie, ils sont venus
6 nous dire de partir. On est partis. Jusqu'aujourd'hui, on n'a pas retrouvé le corps de ce
7 colonel qui est porté disparu jusqu'aujourd'hui.

8 Q. Est-ce que vous pourriez expliquer comment le MLC pouvait vous dire de partir et
9 comment il pouvait vous empêcher de terminer votre enquête ?

10 R. Merci, Madame.

11 Je crois peut-être... si dans vos enquêtes préliminaires, même au niveau de Bangui,
12 parce qu'aujourd'hui, personne ne parle de ce colonel qui est... qui est pourtant le
13 patron du renseignement qui a disparu, personne. Le commandant... le capitaine de la
14 gendarmerie Damango était avec moi. On a... on a continué à fouiller. Ils sont venus
15 nous dire de partir.

16 Quand même, moi qui suis... peut-être le chef des opérations, on me demande de partir,
17 mais c'est avec des menaces parce qu'ils sont là. On est partis — on est partis.

18 Mais, après qu'ils sont partis... on est revenus encore pour fouiller, parce que quand ils
19 ont quitté le... le soutien pour le PK 13, on est revenus fouiller à la morgue, partout ; on
20 n'a pas trouvé le corps.

21 Donc, vous me posez la question de savoir pourquoi ils nous ont empêchés mais je ne
22 pourrais « rien vous le » dire. Nous... nous n'avons pas de moyens, Madame, ce jour-là.
23 Nous... nous n'avons pas assez de moyens. C'est les gens qui sont venus nous... nous
24 aider. Ils sont venus avec des moyens. Et, quand moi, on me demande, je suis chez moi,
25 on me demande avec menace de quitter parce qu'il fait tard, c'est notre zone, je suis
26 rentré au camp Béal.

27 Q. Et comment vous ont-ils menacé, Monsieur, très exactement ?

28 R. D'une manière catégorique, ils m'ont dit de partir, de ne plus... de ne plus rester ici,

1 de repartir parce que c'est leur zone de juridiction, parce qu'eux... eux, ils pensaient,
2 eux, ils pensaient que c'était... on les accusait peut-être de la disparition de ce colonel.
3 Or, moi, non, je pensais à autre chose parce que le colonel, peut-être il est proche... il est
4 proche de parenté au président Patassé ; est-ce que ce n'est pas des gens contre lui qui
5 lui ont fait ça ? Est-ce que... c'est des questions ; mais, comme ils m'ont demandé de
6 partir, je suis parti.

7 Q. Vous avez maintenant fait mention de trois incidents différents qui concernent les
8 Faca et le MLC ; pour que les choses soient bien claires dans mon esprit, est-ce que
9 vous... pouvez peut-être les ranger par ordre... chronologique ? Quel est le premier
10 incident ?

11 R. Le... C'est par ordre chronologique, Madame.

12 Le premier, c'est quand nos éléments ont été désarmés et déshabillés.

13 Le deuxième, c'est l'incident qui a eu lieu entre le colonel qui me... qui est venu nous
14 dire que les gens partaient au camp soit pour piller et il était mécontent. Il est venu. Il y
15 a eu des altercations avec ces miliciens. Il nous a rendu compte. Et quand je suis venu...
16 je suis venu pour chercher le corps du colonel, ils m'ont... qu'ils m'ont demandé de
17 partir, pourtant je suis quand même un peu l'interface. Ça, c'est le deuxième incident.

18 Et il y a d'autres incidents après au PK 13, Madame. Si... c'est vous qui me demandez de
19 le dire, je vais le dire.

20 Q. Oui, je vous en prie, continuez, s'il vous plaît, Monsieur le témoin.

21 R. Pour le... l'incident du PK 13 ?

22 Oui, l'incident du PK 13, ça, c'est pratiquement le... le dernier incident avant mon
23 départ. Je crois que c'est l'élément déclencheur qui a permis que je parte en exil.

24 J'ai été appelé par le chef d'état-major pour que je me rende rapidement au PK 13, parce
25 que nos éléments Faca qui étaient au... au BT 1 (*phon.*), ils avaient des mouvements
26 d'humeur, ils étaient énervés parce que les miliciens ont récupéré deux des leurs, deux
27 militaires Faca qui allaient dans le quartier PK 13 où il y avait le... le... le PC de
28 Mustapha, on les a pris là-bas, ils ont été capturés, ligotés, et on... on allait les tuer parce

1 que c'étaient des... des traites, des éléments du général Bozizé.

2 Donc, leurs collègues qui n'étaient pas trop loin au PK 11 sont sortis sur la route. Ils ont
3 commencé à manifester. Et, à chaque fois, quand il y a un événement, on me demande
4 d'intervenir. J'ai eu plusieurs coups de fil du général Mazi, du général Betibangui qui
5 est rentré, du général chef d'état-major des armées qui est rentré, d'aller rapidement
6 régler cette situation.

7 Je me suis porté au PK 12. Au PK 12, à la barrière, il y avait nos éléments qui étaient là.
8 Ils étaient énervés. Je leur ai demandé de se calmer, qu'ils repartent à la base, je vais
9 régler ça.

10 Ensuite, je suis parti avec le commandant de la brigade de gendarmerie du PK
11 12 parlementer à Mustapha.

12 Je suis arrivé là-bas. J'ai appelé le général Mazi pour lui dire que je suis déjà là, et il m'a
13 rejoint. J'ai parlementé à Mustapha. Les gens étaient... les militaires étaient ligotés.
14 J'étais à même... à même le sol.

15 J'ai dit : « Non, c'est des éléments qui travaillent ensemble avec nous qui... qui sont là ;
16 comme c'est un quartier, c'est... ils ont l'habitude de venir prendre du café dans ce
17 quartier ».

18 Il a dit : « Oh, non, non, non, c'est... c'est des... des espions. Donc, il est hors de
19 question ».

20 Heureusement, le général est arrivé et on a parlementé, toujours un interprète pour le
21 lui dire — parce que chaque fois, il faut un interprète. Et difficilement, on a réussi à
22 prendre ces deux pour les... pour les ramener au... au camp.

23 Donc, ça a calmé la... la tension. Et puis, c'est comme ça que... je crois, deux jours après,
24 je ne voyais pas d'issue, je ne pouvais pas passer pratiquement tout mon temps à
25 descendre, ce n'était pas... ce n'était pas mon rôle de venir à chaque fois supplier... il y
26 avait... c'était plus possible.

27 Donc, j'ai décidé de partir et je suis parti.

28 Q. Tous ces incidents que vous avez évoqués, vous en avez rendu compte à vos

1 supérieurs ?

2 R. Madame, c'est automatique.

3 Je parle même du dernier incident. Le dernier incident, ce sont mes supérieurs qui
4 m'ont appelé. Je rends compte. Je rends compte au fur et à mesure. C'étaient des coups
5 de fil qui venaient de partout.

6 J'ai mentionné des noms dans mon... C'est des gens qui... des magistrats qui
7 m'appelaient. Vous êtes juge. Un de vos collègues, pareil, il est en encore vie, sa maison
8 a été pillée. Il m'a appelé parce que... heureusement, il me connaissait, il m'a appelé de...
9 pour que je puisse me rapprocher des responsables pour libérer sa maison ; j'ai pas pu.
10 Quel... quel pouvoir ai-je pour... je ne peux rien... j'étais impuissant. Je rendais compte à
11 mes chefs.

12 Q. Et quelles étaient... quelle était la réaction de vos supérieurs ?

13 R. Peut-être c'est à vous de leur poser ces questions ; ce n'est pas à moi. Je crois que
14 c'est... comme il n'y avait pas de réponse à mes... mes inquiétudes, parce que c'est des
15 inquiétudes... J'ai donné l'exemple de gens qui m'appelaient, que je connaissais, pour
16 intervenir pour eux parce qu'il y a des pillages par-ci, des pillages par-là. Mais ceux que
17 je ne connaissais pas, je ne pouvais pas... Donc il n'y avait pas de réponse et je ne
18 pouvais pas continuer à supporter ça. Voilà.

19 Q. Je vous remercie, Monsieur le témoin.

20 Encore une question d'éclaircissement qui concerne cet incident que vous avez évoqué.
21 Vous avez parlé du pillage des... des... de la caserne. Et quand ça s'est passé ; est-ce que
22 c'était au cours du premier incident que vous avez évoqué ?

23 R. Non, c'est après parce qu'il n'y aura plus personne ; c'est après. Quand l'incident... le
24 premier incident a eu lieu, j'ai fait partir tout le monde parce que, comme la
25 cohabitation n'était pas bien, je ne pouvais plus laisser des éléments garder. Peut-être
26 j'étais un peu à l'origine de ces pillages, du fait de ramener tout le monde. Mais pour
27 éviter ce genre d'incidents, j'ai préféré faire repartir tous nos éléments au camp Béal et
28 de leur laisser le camp.

1 Q. Monsieur le témoin, les troupes du MLC sont arrivées pour aider les Faca à
2 repousser les hommes de Bozizé et, avec tous ces incidents, les relations se sont
3 détériorées. Mais au tout début, est-ce que les troupes Faca et MLC menaient les
4 opérations ensemble ?

5 R. Il n'y a qu'une seule opération, et ça je le dis : une seule, au moment où, le 27, nos
6 éléments étaient en deuxième ligne. Ça a duré peut-être cinq, trois, 4 h du temps —
7 donc le 27 — pour faire partir les... les éléments du général Bozizé au-delà du PK 13.
8 Quand ils ont passé, ils étaient en face ; on était toujours là. Et c'est là où ensemble... ils
9 sont partis ensemble jusqu'au PK 13. Ça c'est bien passé malgré l'incident qui a eu lieu.
10 Ils sont partis à PK 13... au PK 12. Et donc nos éléments étaient au BIT 2 et eux, ils
11 étaient... ils occupaient le PK 13.

12 Il y a qu'un seul... une seule opération : c'est le moment où il fallait faire partir les
13 éléments du général Bozizé jusqu'au PK 13. Il n'y avait pas eu d'incident. Ça s'est bien
14 passé jusqu'au PK 13. Il n'y a pas eu d'autre opération commune.

15 Je le dis parce qu'à cette période j'étais là, parce que je suis resté un mois ; je suis resté
16 un mois avant de partir.

17 Après... Après moi il y a eu des opérations mais, moi, je suis resté, pendant cet
18 événement, qu'un mois. Le 25 novembre j'ai décidé en âme et conscience de laisser
19 l'armée et de partir en exil.

20 Q. Qui a mené cette opération conjointe entre les troupes du MLC et les troupes du
21 Faca ?

22 R. C'est décidé par le ministre délégué de la Défense.

23 Q. Et à qui a-t-il donné la consigne de diriger cette opération conjointe ?

24 R. Cette opération... nous n'avons pas les moyens, Madame. Je crois l'un de nos
25 éléments qu'ils sont partis avec, c'étaient des figuratifs. Je le dis et je le répète, et je le dis
26 de vive voix. Pourquoi ?

27 Nos éléments n'ont plus d'armes ; ils n'ont plus rien depuis... En moins de six ans il y
28 avait eu trois mutineries ; les gens ont parti... sont partis avec les armes. Il y avait eu le

1 coup d'État du 28 mai ; les gens sont partis avec les armes. C'est de petits bricolages ; en
2 tout cas, peut-être une section des gens qui ont des armes qui ont accompagné ceux-là
3 jusqu'au niveau du PK 12. Et on était... le général et moi, on était tous au sein des
4 opérations. Ça a duré trois, 4 h ; les gens étaient déjà partis. Il n'y avait pas de... Les gens
5 étaient... C'était même pas du combat parce que les gens qui étaient en face savaient
6 qu'en face il y avait un arsenal... les gens du MLC avaient suffisamment de moyens. Et
7 les gens pratiquement marchaient... on est arrivé au PK 12 sans rencontrer de résistance
8 en tant que telle.

9 Voilà, Madame.

10 Q. Est-ce que les troupes du MLC et des Faca ont progressé ensemble vers le PK 12 ?

11 R. Tout à fait, Madame.

12 Q. Quel était les effectifs de ces deux groupes ?

13 R. Je ne pouvais vous le dire. Je crois que le MLC est parti avec le gros mais il y a... y a
14 une partie qui est restée à la base, parce qu'il y a leur PC ici avant qu'ils ne fassent
15 déplacer le PC niveau de PK 13. Donc je ne pourrais pas vous le dire. On avait... Même
16 au niveau du centre des opérations on n'a jamais connu l'effectif exact du MLC.
17 Peut-être après les gens ont eu ça mais, moi, en mon âme et conscience je n'ai jamais
18 connu l'effectif des éléments du MLC.

19 Q. Maintenant je vais faire référence à cette opération conjointe lorsque vous avez
20 repoussé les hommes de Bozizé au-delà du PK 12.

21 Sans donner de chiffres précis, est-ce que vous pouvez nous dire qu'il y avait, par
22 exemple, plus de troupes du MLC par rapport aux éléments des Faca ?

23 R. C'est ce que j'ai dit, Madame : il y a plus des éléments du MLC que nos éléments.

24 Je dis et je répète encore : les éléments Faca n'étaient vraiment pas déterminés à
25 combattre. Ceux qu'on a pu difficilement — les gens n'avaient plus le moral —,
26 difficilement à mettre à côté de nous nos amis, c'est les gens qui sont un peu aguerris,
27 parce qu'il fallait leur parler. C'est d'abord notre des territoires ; c'est d'abord notre
28 territoire. C'est d'abord ça. Ce n'est pas nous qui avons décidé ; ce n'est pas l'armée qui

1 à décidé à ce que nos amis-là puissent être là. Ça, c'est des ordres qui viennent des
2 chefs. Donc, il faut exécuter. Quand on est militaire on exécute les ordres. Littéralement
3 on nous a dit. Sans hésitation ni murmure, on nous l'a appris et c'est ce qu'on essaie de
4 mettre en application. Et nos soldats, il faut leur parler.

5 En cette période, ils s'en foutaient ; les gens partaient chez eux. Les gens étaient à la
6 maison ; ils ne voulaient pas se mouiller (*inaudible*). Aujourd'hui, si je faisais aussi
7 comme les autres, je ne devrais pas être là devant votre Cour. Je me suis dit : si le pays a
8 été attaqué, je n'ai pas vu Bozizé... le président Bozizé qui était en face, qui venait. J'ai
9 défendu ma nation. Je n'ai jamais pensé un seul instant que les éléments du MLC
10 venaient. C'était d'abord notre travail, notre pain quotidien ; on était payé pour ça,
11 Madame. Les gens étaient démoralisés. Avant ça, les gens ne voulaient même pas
12 combattre — certains de nos soldats.

13 Q. Au cours de cette opération conjointe, qui dirigeait les troupes des Faca ?

14 R. Mais c'est une section ; c'est peut-être un lieutenant. Je me rappelle plus. Il y a pas...
15 ce n'est pas du monde. C'est les gens qui aidaient, qui aidaient nos... comment dirais-je ?
16 Ils ne connaissaient peut-être pas la route. Donc ils étaient juste à côté que... C'est une
17 section qui était... On ne peut pas laisser les MLC seuls aller au PK 12.

18 Mais au niveau des opérations, au niveau de centre de commandement des opérations,
19 on suivait leur progression.

20 Ils arrivent, par exemple... quand ils arrivaient aux limites de banc — parce qu'il y a des
21 limites de banc pour arriver —, donc je crois, ça peut faire trois, 4 kilomètres. Je n'ai pas
22 ça en tête mais ça a été rapide. Il n'y avait pas de combattant, pratiquement, en face.
23 Donc les gens sont partis. Donc très rapidement, à la marche; ils ont atteint le PK 12. Et
24 donc on suivait au niveau du centre des opérations ; on suivait leur avancée.

25 M^{me} SCHMIDT (interprétation) : Madame la Présidente, il nous reste plus que deux
26 minutes, mais j'aimerais un petit peu creuser ce point. Peut-être je reprendrai cela lundi.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Eh bien, merci, Madame
28 Schmidt.

1 Monsieur le témoin, nous allons maintenant lever la séance pour la journée. Il est temps
2 pour nous tous, pour vous, pour les interprètes, pour les sténotypistes, pour les juges...
3 les greffiers, l'huissier, pour tout le monde, de se reposer.

4 Nous espérons que votre week-end sera reposant. Nous reprendrons lundi matin, à 9 h
5 30, et M^{me} le Procureur continuera à vous poser des questions.

6 Nous vous remercions chaleureusement.

7 Madame l'huissier, s'il vous plaît, veuillez faire sortir le teint du prétoire.

8 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je tiens à remercier
10 chaleureusement l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des victimes,
11 l'équipe de la Défense, M. Jean-Pierre Bemba Gombo. Je remercie aussi très
12 chaleureusement nos interprètes et nos sténotypistes, et nous reprendrons lundi matin,
13 à 9 h 30.

14 La séance est levée.

15 M. LE GREFFIER : Veuillez vous lever.

16 *(L'audience est levée à 17 h 29)*